

Inspection de l'Éducation nationale de Loir et Cher
Circonscription Contres

Affaire suivie par :
Inspectrice de l'Éducation nationale :
Laurence ALBERT
Tél : 02 38 83 49 46
Mél : ce.ien41c@ac-orleans-tours.fr
8, rue André Morand
41700 Contres

Blois, le 1^{er} juillet 2026

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Loir-et-Cher

à

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs d'écoles

et

Mesdames les professeures et
Messieurs les professeurs des écoles

s/c de Mesdames les Inspectrices
et Messieurs les Inspecteurs
de circonscription

Objet : Circulaire départementale - école maternelle

Références :

- [Code de l'Éducation](#)
- [Loi n°2029-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance](#)
- [Plan maternelle : Note de service du 10-01-2023 parue au BO n°2 du 12 janvier 2023](#)
- [Programme d'enseignement de l'école maternelle publié au BO n°25 du 24 juin 2021 \(lien éducol\)](#)
- [La scolarisation des enfants de moins de trois ans \(lien éducol\)](#)
- [Rapport IGEN n°2017-032 mai 2017 « La scolarisation en petite section de maternelle »](#)
- [Rapport IGEN IGAENR n°2011-108 octobre 2011 « L'école maternelle »](#)
- [Arrêté du 16 avril 2026 relatif aux programmes d'enseignement de l'école maternelle](#)
- [Circulaire de rentrée 2026-2027, BOEN n°19 du 7 mai 2026](#)
- [Circulaire 2014-088 du 9/7/2014 parue au BO n° 28 du 10 juillet 2014](#)
- [Conférence CSEN « Mieux dormir pour mieux apprendre » - mars 2022 \(lien Canopé\)](#)
- [Décret n° 2017- 444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de services et aux missions des personnels enseignants du premier degré](#)
- [Égalité et stéréotypes de genre \(lien éducol\)](#)
- *Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques du Loir-et-Cher – Septembre 2025*

L'école maternelle constitue la première étape du parcours scolaire de l'élève. Elle accueille chaque enfant dans une période essentielle de son développement et lui permet de construire progressivement les fondements des apprentissages qui seront consolidés tout au long de sa scolarité.

Les programmes applicables à compter de la rentrée 2026 réaffirment l'ambition d'une école maternelle exigeante, bienveillante et structurée. Ils rappellent l'importance d'un enseignement explicite, progressif et adapté aux besoins des jeunes élèves.

Cette circulaire a pour objet de fixer les orientations départementales communes à l'ensemble des écoles maternelles et classes maternelles du Loir-et-Cher.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre est précisé dans le vademecum départemental associé.

Une école qui accueille et sécurise

L'école maternelle est un lieu de transition entre la famille et l'école. Elle doit offrir à chaque enfant un environnement sécurisant, stable et propice à son développement.

Les équipes veilleront à construire un cadre explicite permettant aux élèves de comprendre progressivement leur nouveau statut d'élève. L'accueil quotidien, les temps de transition, les règles de vie, les relations avec les familles et l'organisation de la journée participent pleinement à cette construction.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'accueil des élèves de toute petite section et de petite section, ainsi qu'à l'accompagnement des familles lors de la première scolarisation.

La fréquentation régulière de l'école constitue une condition indispensable de la réussite scolaire. Les équipes assureront un suivi attentif de l'assiduité des élèves et maintiendront un dialogue constant avec les familles.

La protection de l'enfance demeure une responsabilité collective. Chaque professionnel participe à la vigilance nécessaire au repérage des situations préoccupantes et applique les procédures en vigueur.

Une école qui fait apprendre

L'école maternelle est une école à part entière. Elle ne constitue ni un mode de garde ni une simple préparation à l'école élémentaire. Elle est le lieu des premiers apprentissages structurés.

Les équipes mettront en œuvre les programmes de l'école maternelle dans l'ensemble des domaines d'apprentissage en veillant particulièrement :

- au développement du langage oral ;
- à l'acquisition du vocabulaire ;
- à l'entrée progressive dans la culture de l'écrit ;
- aux premiers apprentissages mathématiques ;
- au développement de l'activité physique ;
- à la construction de compétences sociales et émotionnelles favorisant les apprentissages.

L'organisation pédagogique devra permettre à chaque élève de comprendre ce qu'il apprend, pourquoi il apprend et comment il progresse.

Une attention particulière sera portée à la qualité des situations proposées, à leur progressivité ainsi qu'à la place accordée à l'entraînement, à la mémorisation, et à la réactivation des connaissances. Les temps ritualisés, les situations de jeu, les activités de recherche, les temps d'entraînement et les moments d'échanges langagiers devront être pensés comme de véritables situations d'apprentissage.

Une école attentive aux besoins de chaque élève

L'ambition de réussite pour tous suppose une observation régulière des progrès des élèves.

L'évaluation à l'école maternelle repose sur une approche positive permettant d'identifier les acquis, les progrès et les besoins de chaque enfant.

Le carnet de suivi des apprentissages et la synthèse des acquis en fin d'école maternelle constituent les outils nationaux de référence. Ils permettent d'assurer une communication claire avec les familles et de favoriser la continuité des parcours.

L'école maternelle joue un rôle déterminant dans le repérage précoce des fragilités ou besoins particuliers.

Les personnes-ressources de proximité mobiliseront en premier lieu les réponses pédagogiques de la classe et travailleront en étroite collaboration avec les familles, les personnels ressources et les partenaires concernés afin d'apporter les réponses les plus adaptées à chaque situation.

Une école qui construit des parcours cohérents

La réussite des élèves repose sur la continuité des parcours éducatifs.

Les écoles veilleront à développer les liens avec les structures de la petite enfance afin de faciliter l'entrée à l'école des plus jeunes élèves.

La liaison entre la grande section et le cours préparatoire constitue également un enjeu majeur. Les équipes veilleront à construire des échanges réguliers permettant une connaissance partagée des attentes, des acquis des élèves et des priorités pédagogiques.

L'analyse des évaluations nationales du CP devra nourrir la réflexion pédagogique des équipes et contribuer à l'évolution des pratiques au sein du cycle 1.

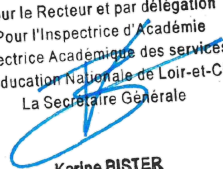
Une école qui agit avec ses partenaires

L'école maternelle construit sa réussite dans une coopération étroite avec les familles, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires éducatifs.

La qualité des relations entre enseignants, ATSEM, personnels municipaux et partenaires de l'école constitue un facteur essentiel de réussite pour les élèves.

Les équipes contribueront à développer des relations professionnelles fondées sur le respect mutuel, la confiance et la recherche constante de l'intérêt de l'enfant.

L'ensemble de ces orientations traduit l'ambition portée par l'École de la République : permettre à chaque élève de construire dès la maternelle les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires à la réussite de son parcours scolaire.

Pour le Recteur et par délégation
Pour l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des services
de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher
La Secrétaire Générale

Karine BISTER